

Montpellier Méditerranée Métropole  
Zonage d'assainissement des eaux usées

**Notice justificative - Partie 2 – Présentation du zonage  
par système d'assainissement**

**Système d'assainissement de Baillargues – Saint Brès**

**CONSULTING**

SAFEGE  
Le Bruyère 2000 - Bâtiment 1 - Zone du  
Millénaire  
650, Rue Henri Becquerel - CS79542  
34961 MONTPELLIER cedex 2

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

**Numéro du projet : 21MPL054**

**Intitulé du projet : Montpellier Méditerranée Métropole – Zonage d’assainissement des eaux usées**

**Intitulé du document : Notice Justificative – Partie 2 – Système d’assainissement de Baillargues / Saint-Brès**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur NOM / Prénom</b>	<b>Vérificateur NOM / Prénom</b>	<b>Date d’envoi JJ/MM/AA</b>	<b>COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles</b>
<b>0</b>	SAUTEL Emma	MOSCA Antoine	03/03/2022	Version provisoire
<b>1</b>	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	28/05/2024	Version initiale. Zonage PLUi actualisé.
<b>2</b>	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	23/07/2024	Prise en compte des remarques RE3M.
<b>3</b>	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	08/08/2024	Corrections mineures.

## Sommaire

1.....	Preambule.....	4
1.1	<b>Contexte</b> .....	4
1.2	<b>Zonage d'assainissement</b> .....	4
1.3	<b>Objet du rapport</b> .....	5
2.....	Presentation du système d'assainissement.....	6
2.1	<b>Le réseau d'assainissement</b> .....	6
2.2	<b>La station d'épuration</b> .....	8
3.....	Commune de Baillargues.....	10
3.1	<b>Aptitude des sols à l'assainissement non collectif</b> .....	10
3.2	<b>Rappel du précédent zonage</b> .....	12
4.....	Commune de Saint-Brès.....	13
4.1	<b>Aptitude des sols à l'assainissement collectif</b> .....	13
4.2	<b>Rappel du précédent zonage</b> .....	15
5.....	Evolution urbaine.....	16
5.1	<b>Evolution de la population permanente</b> .....	16
5.2	<b>Localisation des zones à urbaniser (AU)</b> .....	16
6.....	Zonage d'assainissement.....	19
6.1	<b>Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC</b> .....	19
6.2	<b>Synthèse du zonage</b> .....	22
7.....	Adéquation de la station d'épuration en situation future.....	31
7.1	<b>Evolution démographique</b> .....	31
7.2	<b>Evolution de la population raccordée</b> .....	31
7.3	<b>Charges supplémentaires à traiter</b> .....	31
7.4	<b>Adéquation de la capacité de la station en situation future</b> .....	32
8.....	Programme Previsionnel de travaux.....	33

## Tables des illustrations

Figure 1 : Plan des réseaux d'eaux usées.....	7
Figure 2 : Station d'épuration de Baillargues-Saint Brès.....	8
Figure 3 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Baillargues .....	11
Figure 4 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif – Saint-Brès .....	14
Figure 5 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Baillargues .....	17
Figure 6 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Saint-Brès .....	18
Figure 7 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU.....	20
Figure 8 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Baillargues .....	23
Figure 9 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Brès .....	24
Figure 10 : Carte des principales évolutions du zonage d'assainissement par rapport au précédent rapport de zonage (Baillargues).....	28
Figure 11 : Carte des principales évolutions du zonage d'assainissement par rapport au précédent rapport de zonage (Saint-Brès).....	30

## Table des tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement de Baillargues – Saint-Brès.....	6
Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Baillargues – Saint-Brès .....	8
Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi).....	16
Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée .....	21
Tableau 5 : Adéquation de la station en situation future .....	32

## Table des annexes

Annexe 1 : Cartes de zonage d'assainissement

# 1 PREAMBULE

## 1.1 Contexte

Montpellier Méditerranée Métropole, exerçant la compétence assainissement collectif et non collectif sur son territoire, a engagé la réalisation du **zonage d'assainissement des eaux usées** sur les 31 communes de la Métropole.

L'élaboration de ce zonage d'assainissement est réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole.



*Conformément à l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme, le zonage d'assainissement constitue une annexe du PLUi, lors de son élaboration (ou de sa révision).*

## 1.2 Zonage d'assainissement



***Le zonage d'assainissement fixe, par secteur, le type d'assainissement à mettre en œuvre, à la fois pour répondre aux besoins des habitants et pour préserver le milieu naturel.***

Il permet à la commune de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire et constitue un outil pour la gestion de l'urbanisme.

L'article L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités sont tenues de délimiter :

- **Les zones d'assainissement collectif**, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées, selon un planning défini par la collectivité et s'inscrivant dans la durée du PLUi (2024-2030).
- **Les zones relevant de l'assainissement non-collectif (ANC)** où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.



***Pour être adopté, le zonage doit être soumis à enquête publique.***

*L'enquête publique est régie par les textes suivants :*

- *La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) – Titre VI : Gouvernance – Chapitre III – réforme de l'enquête publique*
- *Code de l'environnement – article 123-1 à 123-19*
- *Le Décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées (article 2 à 4) codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles R2224-7 à R2224-10)*

## 1.3 Objet du rapport

Ce document constitue la **notice du zonage d'assainissement**. Il comprend les pièces suivantes :

- Une notice justifiant le zonage retenu (assainissement collectif ou non collectif)
- La carte du zonage d'assainissement

Il est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, présente la délimitation retenue pour le zonage et résume les résultats de l'étude préalable ayant permis d'y aboutir.

La notice du zonage d'assainissement est présentée pour chaque commune du territoire via 2 rapports :

- **Partie 1 : Généralités, contexte et méthodologie de zonage**

- ▶ Ce document est commun à l'ensemble des communes du territoire

- **Partie 2 : Présentation du zonage par système d'assainissement**

- ▶ Ce document présente plus en détail le zonage d'assainissement de chaque commune. Il est rédigé par système d'assainissement (un rapport spécifique par système d'assainissement)



### Ce qu'il faut retenir...

***Le présent rapport constitue la partie 2 de la notice de zonage : présentation par système d'assainissement.***

***Le système d'assainissement concerné est celui de Baillargues / Saint – Brès.***

## 2 PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

### 2.1 Le réseau d'assainissement

Les communes de Baillargues et Saint-Brès comptent une population respective de 7 600 et 3 293 habitants soit une population totale de 10 893 habitants d'après le dernier recensement INSEE datant de l'année 2020.

Selon les données du bilan annuel de 2020, la population raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à 10 735 habitants, soit 98.5% de la population communale.

Le réseau d'assainissement collecte les effluents des zones urbanisées des 2 communes, à l'exception du hameau des Bosquets sur la commune de Baillargues (en assainissement non collectif).

Il est constitué de 58 094 ml de réseaux et on recense également 7 postes de relevage publics sur le réseau d'assainissement :

- Baillargues :
  - ▷ PR Amont STEP
  - ▷ PR CFA
  - ▷ PR Impériale
  - ▷ PR Le Mas Neuf
- Saint-Brès :
  - ▷ PR Expobat
  - ▷ PR Farels
  - ▷ PR Stade

 **A noter**

*On recense également 4 postes de relevages en gestion privée (PR Maison des compagnons du devoir, PR Hameau de Massane et PR Golfe de Massane à Baillargues et PR Lotissement les Amis à Saint Brès)*

Les principales caractéristiques du réseau d'assainissement sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement de Baillargues – Saint-Brès**

	Réseau d'assainissement			Nombre de postes de relevage (publics)	Population raccordée	
	Linéaire gravitaire	Linéaire refoulement	Linéaire total		Habitants raccordés	Taux de raccordement
<b>Réseau d'assainissement de Baillargues - Saint Brès</b>	52 932 ml	5 162 ml	58 094 ml	7 PR	10 735 habitants	98.5 %

La carte ci-dessous présente le plan des réseaux d'assainissement de Baillargues et Saint-Brès ainsi que la localisation des principaux ouvrages d'assainissement.

## Baillargues / Saint-Brès : Plan des réseaux d'assainissement

### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

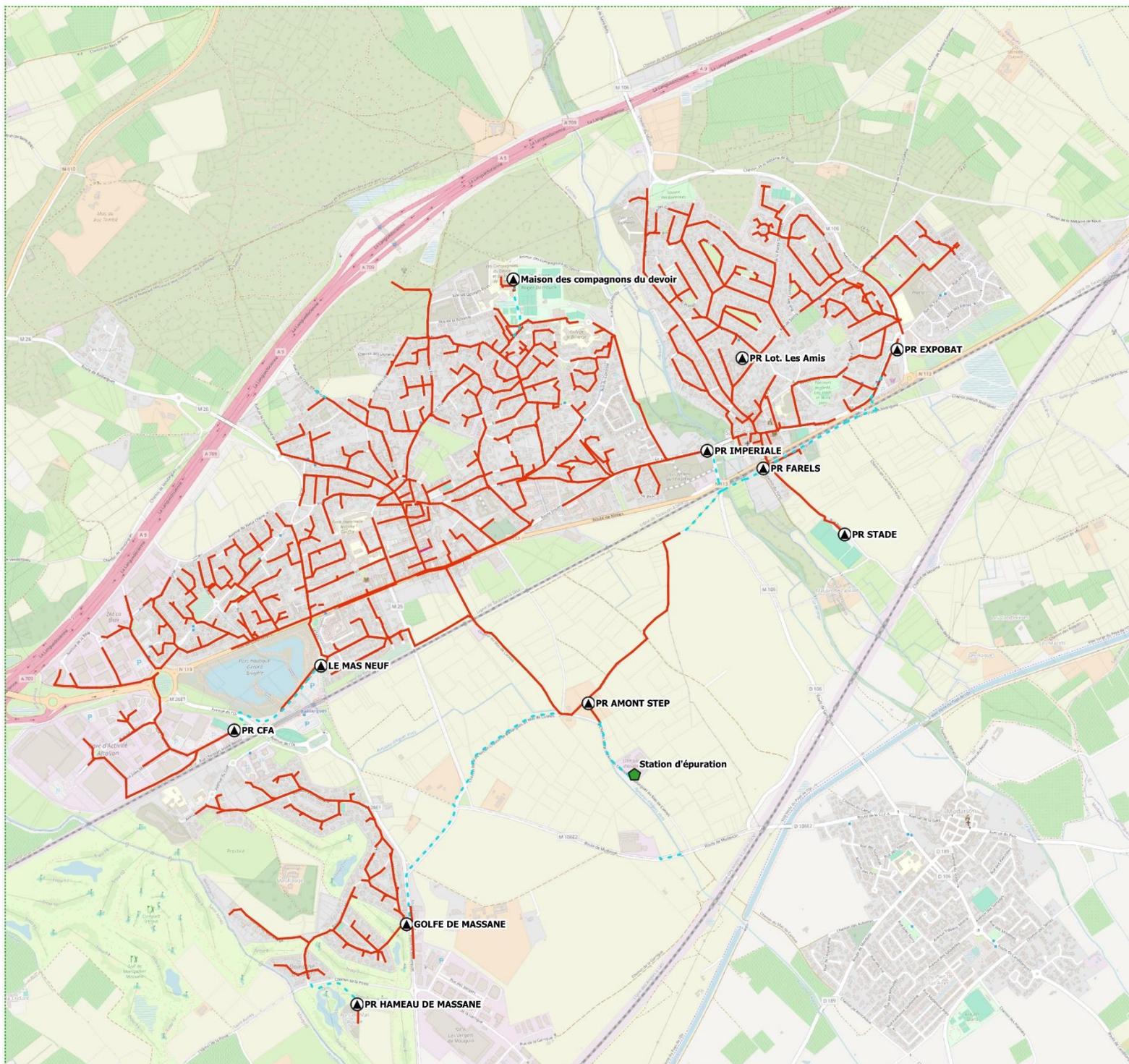
- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de reflux

#### Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

#### Autre

- Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1  
Etabli le: 20/05/24  
Cartographes : AM

## 2.2 La station d'épuration

La station d'épuration de Baillargues – Saint-Brès est de type boues activées.

Elle est située sur la commune de Baillargues et a été mise en service en 2011.

La capacité nominale de la station d'épuration est de 20 000 équivalents habitants.



**Figure 2 : Station d'épuration de Baillargues-Saint Brès**

Les principales caractéristiques de la station d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Baillargues – Saint-Brès**

Type de station	Date de mise en service	Capacité	Capacité hydraulique (période 2020-2022)			Capacité organique (période 2020-2022)		
			Débit nominal de la station	Débit moyen journalier (taux de charge station)	Percentile 95 (taux de charge station)	Capacité nominale organique de la station	Charge moyenne DBO <sub>5</sub> (taux de charge station)	Charge Brute de Pollution Organique (taux de charge station)
Boues activées	2011	20 000 eH	3 600 m <sup>3</sup> /j	1 582 m <sup>3</sup> /j (44%)	2 143 m <sup>3</sup> /j (60%)	1 200 kg DBO <sub>5</sub> /j	451 kg DBO <sub>5</sub> /j (38%)	616 kg DBO <sub>5</sub> /j (51%)

### A noter

- Le **percentile 95** des débits correspond au débit moyen journalier en entrée de station non dépassé 95 % du temps. Il s'agit d'une donnée réglementaire utilisée par les services de l'Etat pour évaluer sur plusieurs années la conformité de la station d'épuration.
- La **Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)** correspond à la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année (période de pointe).



**Ce qu'il faut retenir...**

**La station d'épuration de Baillargues / Saint-Brès est suffisamment dimensionnée pour les besoins actuels.**

*Sur la période 2020-2022, la charge hydraulique moyenne est de 44 % de la capacité de la station et la charge organique est de 38 % en moyenne et 51 % en pointe (CBPO).*

---

## 3 COMMUNE DE BAILLARGUES

### 3.1 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Baillargues (*Azur Environnement, 2005*). L'étude de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée sur les 5 secteurs suivants :

- Les Bosquets
- Lou Cariboux / Noyer de la Matte
- Saint Antoine
- La Mourade
- Mas Rouge

Les résultats de l'étude montrent donc que la majorité des zones en ANC sur la commune présentent des aptitudes favorables ou très favorable pour recevoir un dispositif d'assainissement autonome à l'exception :

- De la partie nord du hameau des Bosquets (parcelle AX0167) où l'aptitude est défavorable en raison d'une perméabilité du sol défavorable et d'une profondeur de nappe moyennement favorable.
- Du secteur de Saint-Antoine où l'aptitude est moyennement favorable à défavorable en raison d'une profondeur de nappe défavorable

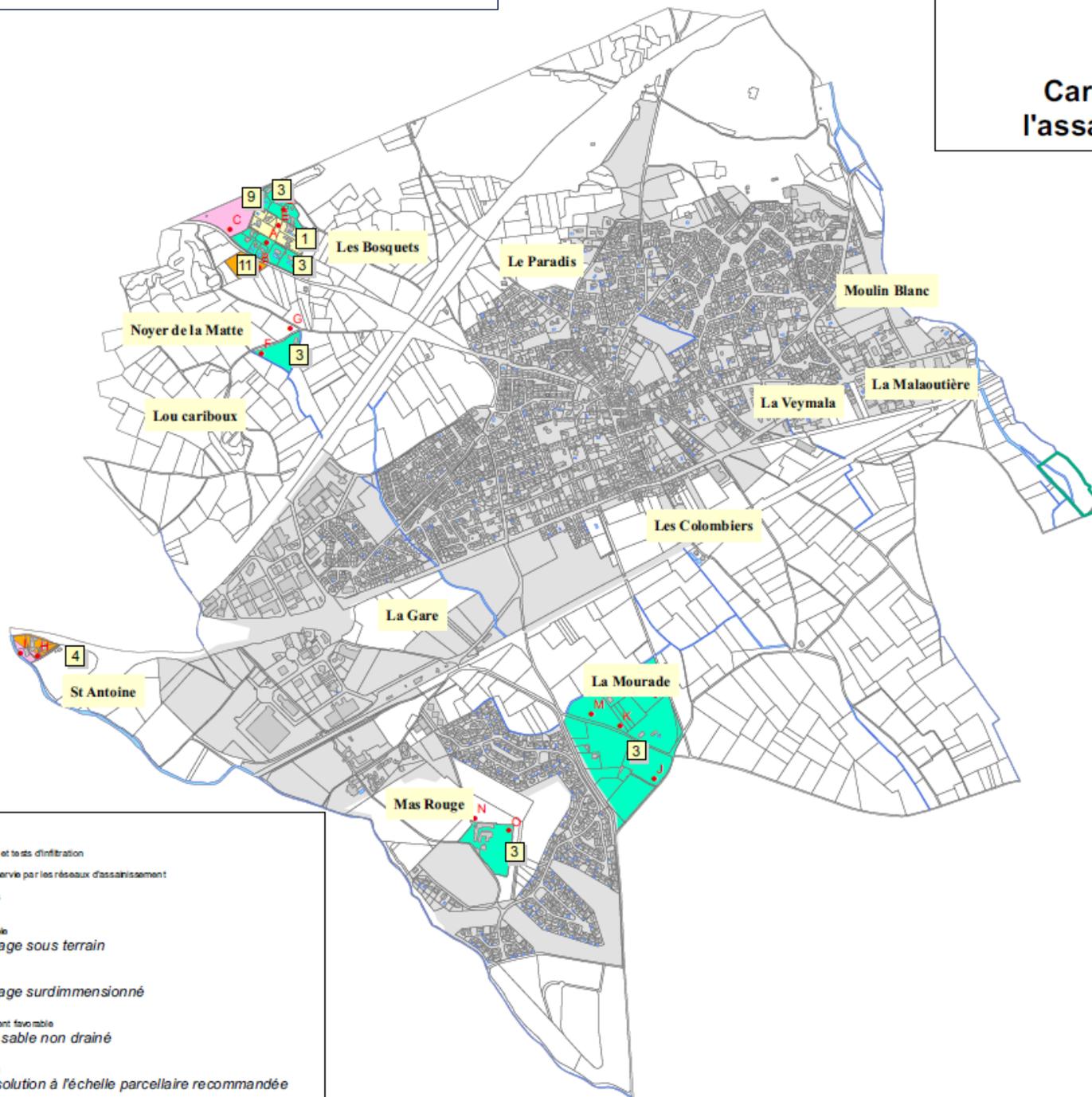
La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Baillargues.

# BAILLARGUES

## Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Montpellier  
Agglomération



### Légende

- Sondages et tests d'infiltration
- Zone desservie par les réseaux d'assainissement
- Aptitude des sols**
- Aptitude très favorable  
*FTE + épandage sous terrain*
- Aptitude favorable  
*FTE + épandage surdimensionné*
- Aptitude moyennement favorable  
*FTE + filtre à sable non drainé*
- Aptitude défavorable  
*Etude d'une solution à l'échelle parcellaire recommandée*
- Périmètres de protection des captages**
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



## 3.2 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Baillargues a été approuvé le 29/08/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
  - ▷ Les Bosquets
  - ▷ Saint Antoine
  - ▷ Lou Caribou
  - ▷ La Mourade Sud
  - ▷ Mas Rouge
- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
  - ▷ Le Paradis : parcelle AO 217
  - ▷ La Malaoutière
  - ▷ La Veymala
  - ▷ Les Colombiers
  - ▷ La Gare
  - ▷ Moulin Blanc



### A noter

*Depuis le précédent zonage de 2008, tous les secteurs à raccorder au réseau collectif ont été desservis sauf le secteur de La Veymala, toujours en ANC.*

*On notera néanmoins que seuls 2 abonnés avec des filières d'assainissement collectif sont actuellement recensés sur le secteur de la Veymala.*

## 4 COMMUNE DE SAINT-BRES

### 4.1 Aptitude des sols à l'assainissement collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Saint-Brès (*Azur Environnement, 2008*). Les secteurs ayant été retenus pour l'étude de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sont :

- Carbonnier
- Les Crozasses
- Cantausse
- Les Pradels
- La Pascale

Les résultats de l'étude montrent donc que la majorité des zones en ANC sur la commune présentent des aptitudes moyennement favorables (Les crozasses, Cantausse) ou défavorables (La Pascale, Carbonnier).

Seul le secteur des Pradels présente une aptitude favorable à l'assainissement non collectif.

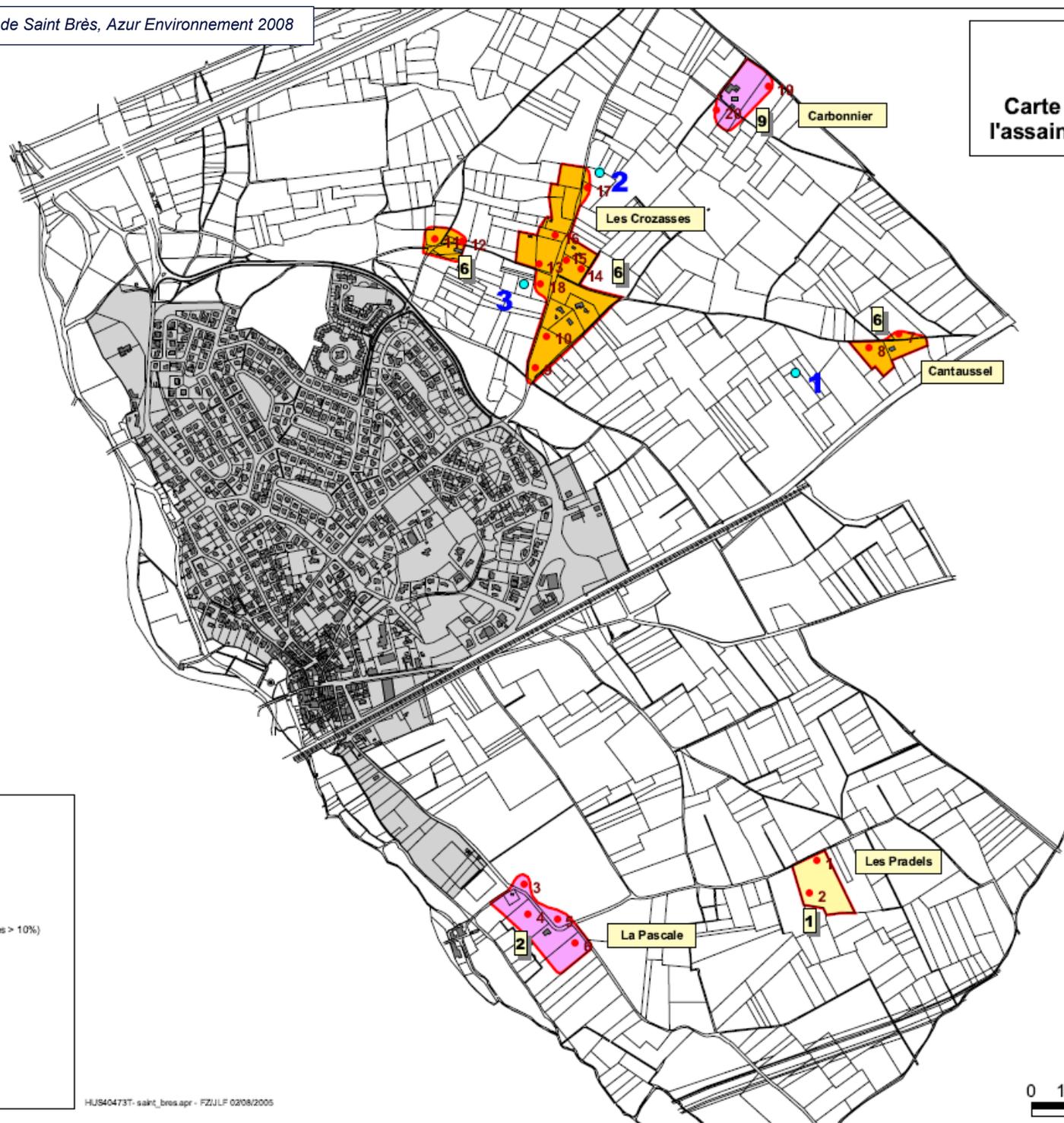
La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Saint Brès.

# SAINT-BRES

## Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Montpellier  
Agglomération



**LEGENDE**

**Aptitudes des sols**

- Aptitude très favorable  
FTE + épandage sous-terrain
- Aptitude favorable  
FTE + épandage surdimensionné
- Aptitude moyennement favorable  
FTE + filtre à sable non drainé  
(entre d'infiltration gravitaire sur pentes > 10%)
- Aptitude défavorable  
Etude d'une solution à l'échelle  
parcellaire recommandée

● 12 Sondages et tests d'infiltration  
● 2 Sondages au tracto pelle  
[ 3 ] Unité de sol

Zones desservies par  
les réseaux d'assainissement

HUS40473T-saint\_bres.apr - FZJULF 02/08/2005



Echelle 1/10 000\*  
0 100 200 300 400 500 Meters

---

## 4.2 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé en février 2008.  
Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
  - ▷ Les Crozasses
  - ▷ Carbonnier
  - ▷ Cantausseil
  - ▷ Les Pradels
  - ▷ La Pascale
  
- Aucun secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif

## 5 EVOLUTION URBAINE

### 5.1 Evolution de la population permanente

En 2020, date du dernier recensement de l'INSEE, la population permanente communale était estimée à 10 893 habitants (7 600 à Baillargues et 3 293 à Saint-Brès).

Au vu des projections démographiques du PLUi, les 2 communes devraient atteindre une population de **15 443 habitants en 2034**.

La population totale comptera donc 4 550 habitants supplémentaires.

### 5.2 Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et les cartes ci-dessous présentent les différentes zones AU sur les communes de Baillargues et Saint-Brès :

Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi)

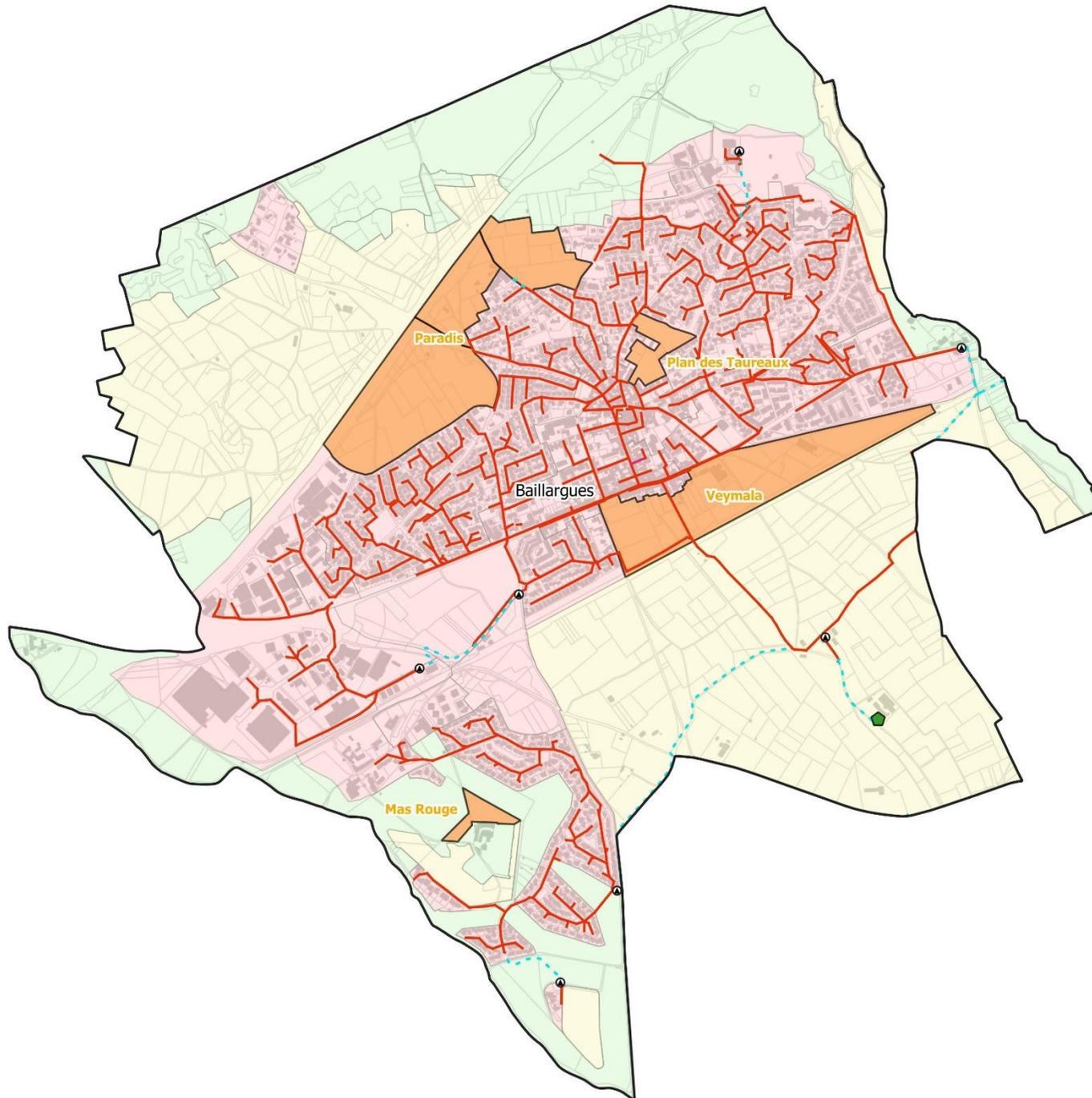
Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Baillargues	Plan des Taureaux	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	2.9 ha
	Paradis	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	29.7 ha
	Mas Rouge	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	1.6 ha
	Veymala	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	21.0 ha
Saint-Brès	Cantaussel 2	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Equipement	4.0 ha



#### A noter

*Ces 5 zones AU ne sont actuellement pas (ou que partiellement) desservies par les réseaux d'assainissement collectif.*

## Baillargues : Localisation des zones classées AU



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

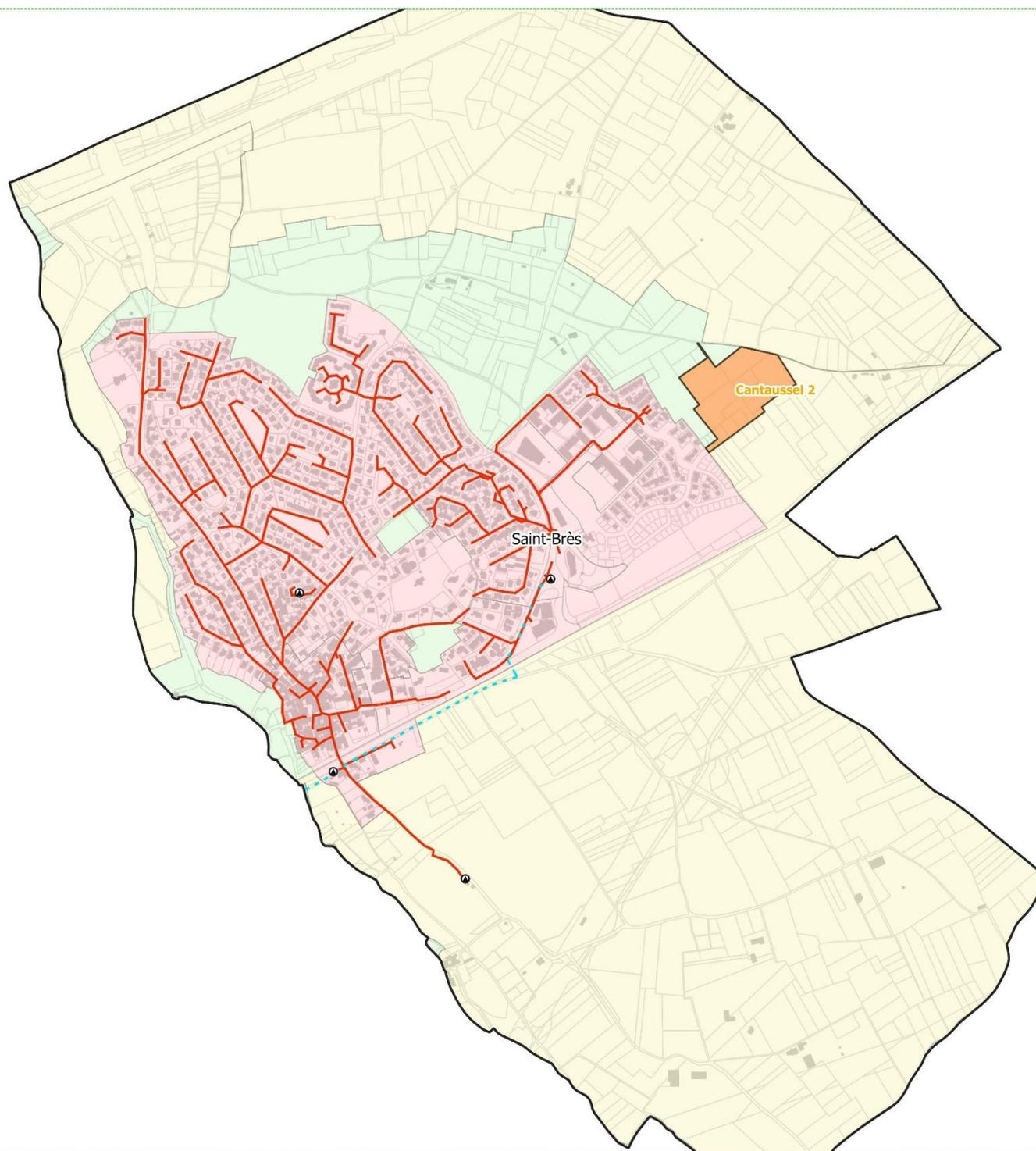
■ A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1  
Établi le: 23/07/24  
Cartographie: AM

## Saint-Brès : Localisation des zones classées AU



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

⊙ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A



**ECHELLE:** 1:10 000

Version: 1  
Établi le: 23/07/24  
Cartographe : AM

## 6 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

### 6.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

#### 6.1.1 Commune de Baillargues

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

2 secteurs ont été étudiés :

- **Le hameau des Bosquets** (BAI01) situé en zone U du PLUi au nord de la commune de Baillargues, le long de la RD26.
- Le secteur au **Nord du Domaine de Massane**, situé en zone U du PLUi

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation du secteur et les résultats de l'analyse technico économique réalisée (choix d'assainissement : assainissement collectif ou non collectif).

## Baillargues : Etude des raccordements au réseau EU



### Légende :

#### Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

▣ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

#### Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

#### Etude de raccordement

▭ Secteur étudié



**ECHELLE :** 1:20 000

**Version : 1**  
**Etabli le : 23/07/24**  
**Cartographe : AM**

Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Les Bosquets (BAI01)	U	15	89%	0%	11%	Favorable à très favorable	AAC captage de Mauguio	Peu d'impact environnemental (aptitude des sols favorable, filières ANC conformes et pas de cours d'eau à proximité)	322 k€	21.4 k€/brcht	ANC	- Peu d'impact environnemental - Filières ANC conformes avec aptitude des sols favorable à l'ANC - Lotissement privé n'ayant pas vocation à être densifié - Position éloignée des réseaux actuels (coût de raccordement >20 k€ / branchement)
Nord du Domaine de Massane (BAI02)	U	0	Pas de filières ANC			Indéterminée (pas d'étude de sol réalisée sur le secteur)	AAC captage de Mauguio	Pas d'impact environnemental (Absence de filière ANC et projet de développement ne générant pas de rejet d'eaux usées)	0 k€	-	AC	- Emplacement réservé pour un équipement public (parking dédié au Pôle d'Echange Multimodal). - Projet ne générant pas de rejets d'eaux usées. Pas de raccordement nécessaire et donc aucun extension de réseau à réaliser.

### Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico économique le hameau des Bosquets (BAI01) est maintenu en assainissement non collectif (ANC) dans le zonage. Le secteur au nord du domaine de Massane (BAI02) est intégré au zonage d'assainissement collectif. Néanmoins, aucune extension du réseau d'assainissement collectif ne sera nécessaire compte tenu du développement prévu de la zone (parking pour le Pôle d'Echange Multimodal).

### 6.1.2 Commune de Saint-Brès

Sur la commune de Saint-Brès, aucune étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif n'a été réalisée.

En effet, toutes les zones U du PLUi sont déjà desservies par les réseaux d'assainissement et il est prévu un raccordement au réseau collectif des 2 zones AU (zonage d'assainissement collectif).

Les principaux hameaux et habitats isolés à l'écart du centre-urbain sont en zone N ou A du PLUi. Ces secteurs sont maintenus en ANC (voir arbre de décision dans la partie 1 de la notice de zonage).

## 6.2 Synthèse du zonage

### 6.2.1 Cartes de zonage

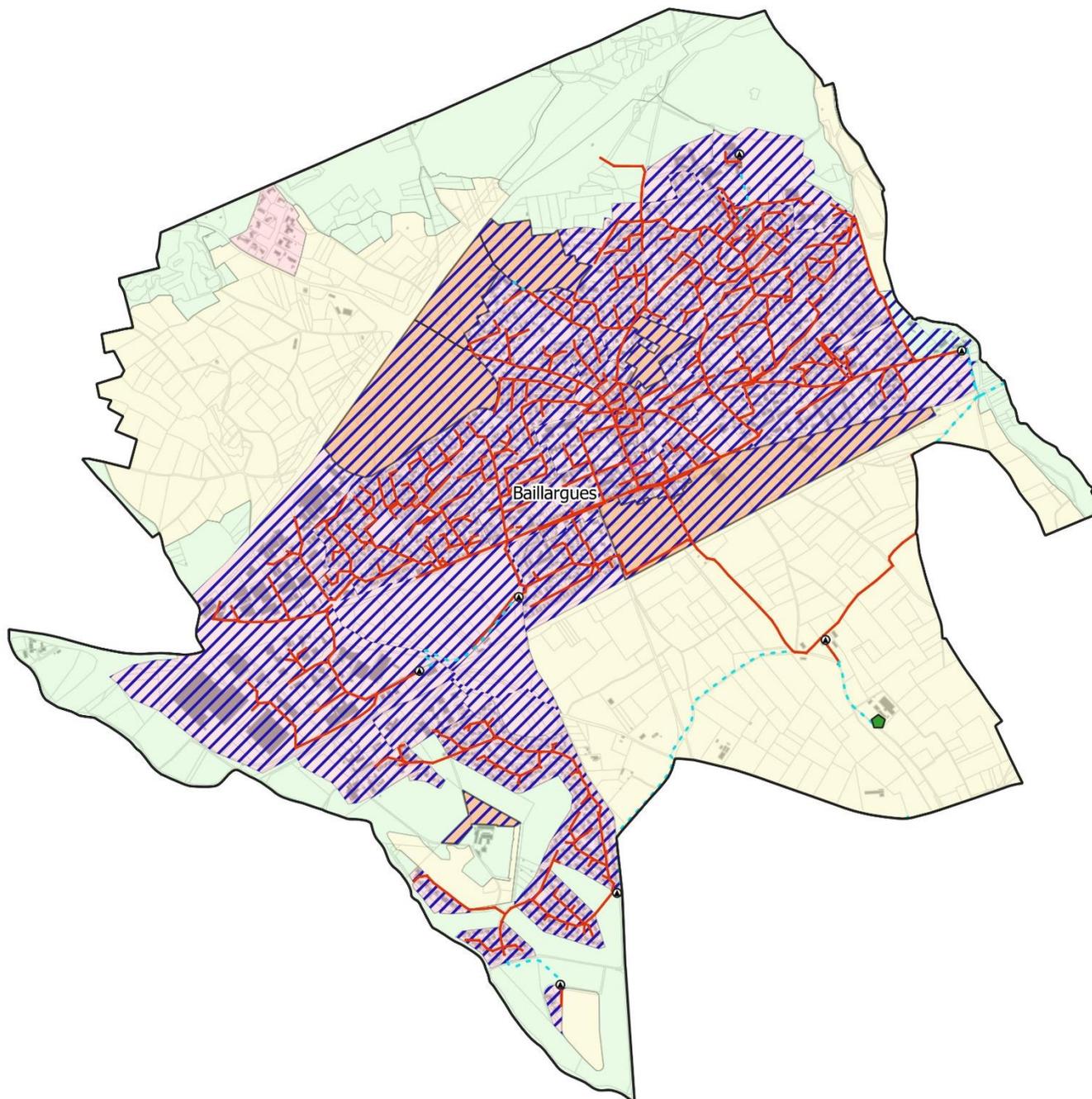
Les cartes de zonage sont présentées ci-dessous (format A3) pour les communes de Baillargues et Saint-Brès.



#### A noter

Les cartes de zonage au format A0 sont disponibles en **Annexe 1**.

## Baillargues : Zonage d'assainissement des eaux usées



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

-  Collecteur gravitaire
-  Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

#### Zonage PLUi

-  AU
-  U
-  N
-  A

#### Zonage d'assainissement

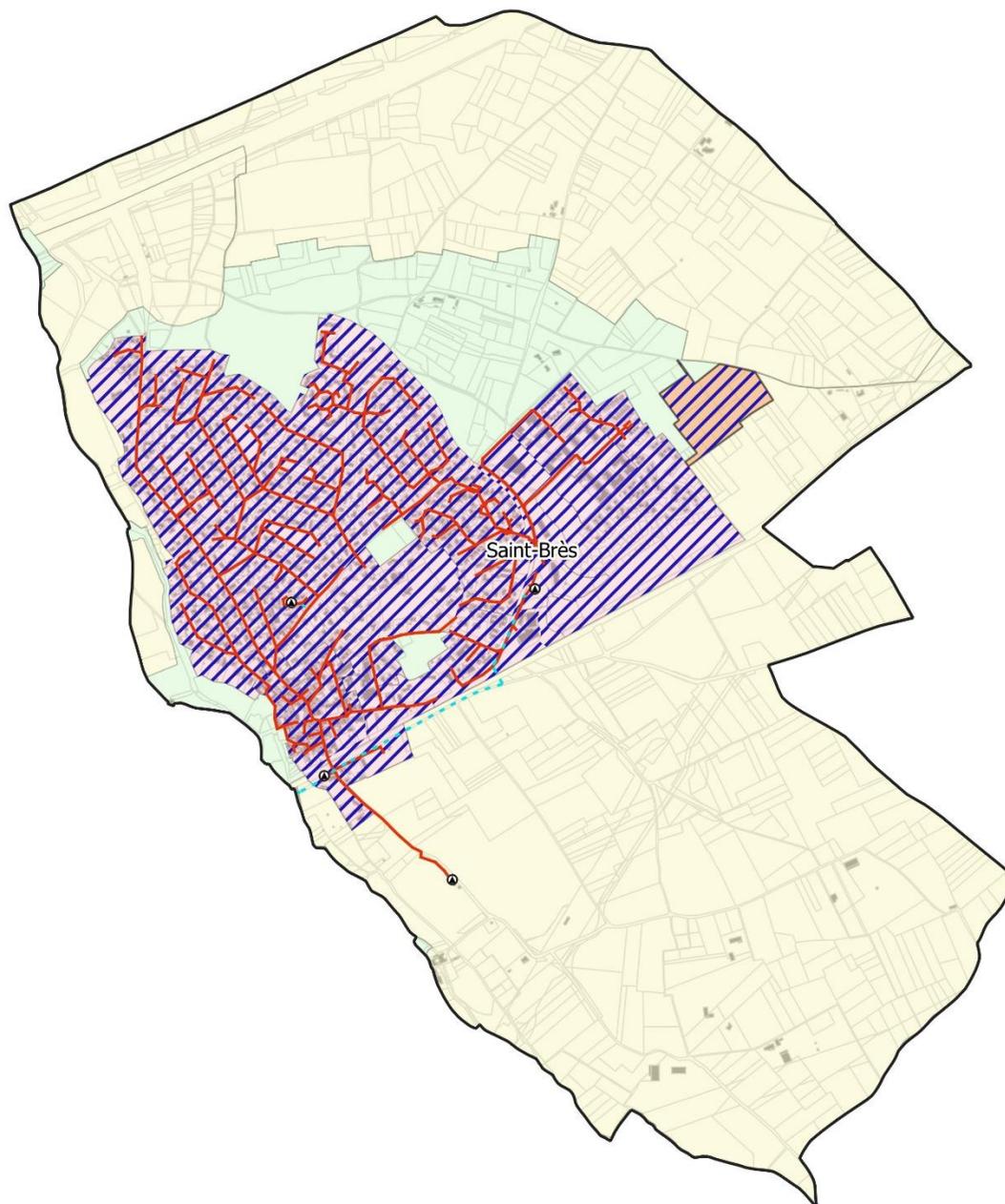
-  Assainissement Collectif
-  Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1  
Établi le: 23/07/24  
Cartographe: AM

## Saint-Brès Zonage d'assainissement des eaux usées



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

⬠ Station d'épuration

Ⓐ Poste de relevage

#### Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A

#### Zonage d'assainissement

▨ Assainissement Collectif

□ Assainissement Non Collectif



**ECHELLE:** 1:12 500

Version: 1  
Établi le: 23/07/24  
Cartographe : ESa

### 6.2.2 Commune de Baillargues

#### 6.2.2.1 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi, à l'exception de la zone U « Les Bosquets » maintenue en ANC ;
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi ;
- 7 parcelles en zone N du PLUi en bordure du Bérange, proche de la Route impériale : Parcelles AC0093, AC0096, AC0184, AC0185, AC0245, AC0246 et AC0457.

Il s'agit de parcelles déjà construites et déjà raccordées aux réseaux d'eaux usées.

#### 6.2.2.2 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception de 7 parcelles en bordure du Bérange, proche de la Route Impériale : parcelles AC0093, AC0096, AC0184, AC0185, AC0245, AC0246 et AC0457 (parcelles déjà construites et raccordées aux réseaux d'eaux usées) ;
- La zone U « Les Bosquets » du PLUi dont le maintien en ANC a été déterminé suite à l'analyse technico-économique réalisée.

---

## 6.2.3 Commune de Saint-Brès

### 6.2.3.1 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi,
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

### 6.2.3.2 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi ;

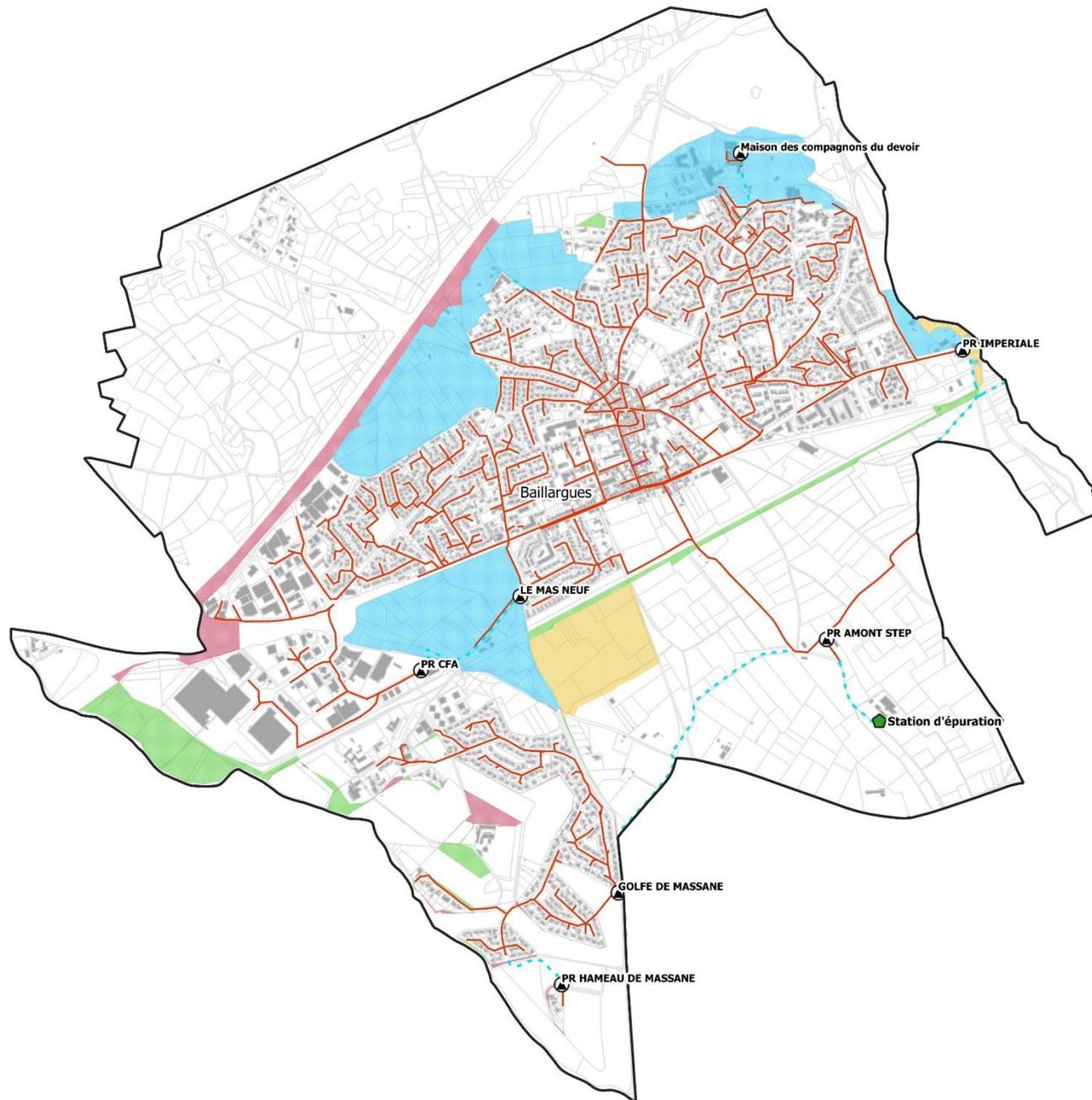
### 6.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

#### 6.2.4.1 Commune de Baillargues

La carte et les paragraphes ci-dessous présentent les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones N et A non bâties auparavant en assainissement collectif futur sont placées en ANC.**
- **7 parcelles en bordure du Bérange, proche de la Route Impériale** (parcelles AC0093, AC0096, AC0184, AC0185, AC0245, AC0246 et AC0457) **en zone N du PLUi et auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif.** Il s'agit en effet de parcelles déjà construites et désormais raccordées aux réseaux d'eaux usées.
- **La zone AU « Paradis » est placée en assainissement collectif** (auparavant : assainissement collectif futur) : zone AU non bâtie avec développement prévue de la zone (cf arbre de décision)
- **La nouvelle zone AU du Mas Rouge, est placée en assainissement collectif** (auparavant elle était en partie en assainissement non collectif) : zone AU non bâtie avec développement prévue de la zone (cf arbre de décision)
- **Les zones U auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif.** Il s'agit principalement :
  - ▷ De la zone autour du Parc Gérard Bruyère (lac) et de la Gare : zone déjà desservie et raccordée aux réseaux d'eaux usées.
  - ▷ De la zone de Moulin Blanc (lotissement autour de Rue de la Bohème, Rue Don José, Avenue Georges Bizet et la Maison des Compagnons du devoir) : zone déjà desservie et raccordée aux réseaux d'eaux usées.

## Baillargues : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseaux de Refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de relevage

#### Evolution du zonage d'assainissement

- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif  
ACF : assainissement collectif futur  
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1  
Etabli le: 22/05/2024  
Cartographe : AM

### 6.2.4.2 Commune de Saint-Brès

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage d'assainissement de 2008 :

- **Les zones U auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif.** Il s'agit de zones déjà raccordées aux réseaux d'eaux usées ou situées à proximité des réseaux (raccordement possible). On retrouve notamment la Piscine Heraclès située dans la ZAC de Cantausssel.
- **La zone U en assainissement collectif futur dans le précédent zonage est placée en assainissement collectif.** Il s'agit de la ZAC Cantausssel qui a été desservie et raccordée aux réseaux d'eaux usées depuis le précédent zonage.
- **La zone AU (Cantausssel 2), est placée en assainissement collectif** (auparavant : assainissement non collectif) : zones non bâties avec développement prévu (cf. arbre de décision).
- **Les zones N auparavant en assainissement collectif ou assainissement collectif futur sont placées en assainissement non collectif** (cf. arbre de décision). Il s'agit exclusivement de zones non urbanisées et non bâties situées au cœur ou en périphérie de la zone urbaine.

## Saint-Brès : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

### LEGENDE:

#### Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

#### Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

#### Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif  
ACF : assainissement collectif futur  
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:10 000

Version: 1  
Etabli le: 23/07/24  
Cartographe : AM

## 7 ADEQUATION DE LA STATION D'EPURATION EN SITUATION FUTURE

### 7.1 Evolution démographique

Au vu des projections démographiques du PLUi, la zone d'étude devrait atteindre une population de **15 443 habitants en 2034** soit 4 550 habitants supplémentaires par rapport au dernier recensement de l'INSEE réalisé en 2020.

### 7.2 Evolution de la population raccordée

Actuellement, la population raccordée au réseau d'assainissement collectif est de 10 735 habitants (sur 10 893 habitants au total soit un taux de raccordement de 98.5%).

A l'horizon 2034, il est prévu que les 4 550 habitants supplémentaires soient localisés en zone d'assainissement collectif et soient donc raccordés au réseau d'assainissement.

**La population raccordée à horizon 2034 est donc estimée à 15 285 habitants** (soit un taux de raccordement de 99%).

### 7.3 Charges supplémentaires à traiter

Sur la base de ces hypothèses, les charges hydraulique et organique supplémentaires à traiter par la station d'épuration à horizon 2034 par rapport à la situation actuelle sont présentées dans le tableau ci-dessous.

- Charge hydraulique supplémentaire : + 648 m<sup>3</sup>/j
- Charge organique supplémentaire : + 273 kg DBO<sub>5</sub>/j



#### A noter

*Il est considéré les ratios suivant par habitant supplémentaire raccordé :*

- Charge hydraulique : 142.5 l/j/hab (débit moyen journalier par habitant raccordé observé sur la période 2019 – 2022)
- Charge organique : 60 g DBO<sub>5</sub>/j/hab

## 7.4 Adéquation de la capacité de la station en situation future

Le tableau suivant synthétise les charges actuelles et projetées sur la station d'épuration.

Tableau 5 : Adéquation de la station en situation future

		Situation actuelle (moyenne 2020-2022)	Situation future horizon 2034
Population permanente	Population totale :	10 893 habitants	15 443 habitants
	Population raccordée : <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	10 735 habitants	15 285 habitants + 4 550 habitants
Station d'épuration	Dimensionnement (équivalent-habitant) :	20 000 EH	20 000 EH
	Débit nominal :	3 600 m³/j	3 600 m³/j
	Capacité organique :	1 200 kg DBO5/j	1 200 kg DBO5/j
Charge hydraulique	Débit moyen journalier <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	1 582 m³/j	2 230 m³/j + 648 m³/j
	Taux de charge moyen :	44%	62%
	Débit de référence (percentile 95) : <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	2 143 m³/j	2 791 m³/j + 648 m³/j
	Taux de charge pointe :	60%	78%
Charge organique	Charge organique entrée station <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	451 kg DBO5/j	724 kg DBO5/j + 273 kg DBO5/j
	Taux de charge moyen :	38%	60%
	Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	616 kg DBO5/j	889 kg DBO5/j + 273 kg DBO5/j
	Taux de charge pointe :	51%	74%

### Ce qu'il faut retenir...

**La station d'épuration de Baillargues-Saint Brès est suffisamment dimensionnée pour les besoins actuels et futurs de la commune, tels que prévu par le PLUi à horizon 2034.**

---

## 8 PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX

L'horizon de raccordement des zones à urbaniser (AU) dépendra du développement urbain de ces zones.

Pour les autres zones, aucune extension du réseau d'assainissement collectif n'est nécessaire pour le raccordement de zones U, A et N du PLUi, actuellement en ANC et incluses au zonage d'assainissement collectif.

# ANNEXE 1 : CARTES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT